



MAIRIE D'ABBECOURT

26, rue de Courcelles BP 80009

60430 ABBECOURT

09 62 60 44 03

03 44 89 23 58

Abbécourt.commune@orange.fr



Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 25 juillet 2016

L'an deux mil seize le vingt-cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur ANTHÉAUME Jean-Jacques, Maire.

Etaient présents : MM. ANTHÉAUME Jean-Jacques, LE GAL Michel, DESLIENS Michel, EVAÏN Mireille, ALEIXO Guylène, AVONTURE Jacky, BONTEMPS Christophe, BOUFFLERS Philippe, DESLIENS Pierre, GOSSART Brigitte, ROBERT Chantal, THOMAS Ginette, TREVIN Claude, WANEQUE Jean-Pierre

Etaient absents : Mme RENARD Brigitte qui a donné procuration à M. ANTHÉAUME Jean-Jacques

Date de convocation : 06/07/2016

Date d'affichage : 06/07/2016

Secrétaire de séance : Madame EVAÏN Mireille

1. Avenant pour la nouvelle classe.

Monsieur le Maire indique aux membres présents qu'il conviendrait d'entreprendre la passation des avenants suivants :

Lot 2 - MENUISERIE ALUMINIUM - Entreprise CNM

Suite à la demande de l'inspection académique, la nouvelle classe prévue pour la rentrée des enfants en septembre sera une classe de maternelle.

Afin d'accueillir ces petits dans les meilleures conditions possibles, l'actuelle bibliothèque est transformée en salle de motricité. Cette modification entraînant des compléments de travaux pour plusieurs lots.

Cette modification entraîne une plus-value de 1 278,10 € HT.

En conséquence le marché de travaux de l'entreprise COMPTOIR NORDIQUE DE MIROITERIE se trouve porté de 17.905,60 € HT à 19 183,70 € HT.

Lot 3 - PLATRERIE MENUISERIE BOIS FAUX PLAFONDS – Entreprise TRIDON

La dépose de la cheminée ayant entraîné des dégâts au niveau de l'étage de la mairie, des reprises de doublage s'avèrent nécessaires.

Cette modification entraine une plus-value de 6.400,00 € HT.

En conséquence le marché de travaux de l'entreprise SARL TRIDON se trouve porté de 12.755,78 € HT à 19.155,78 € HT.

Lot 5 - ELECTRICITE VENTILATION – Entreprise ENGIE INEO

Des éclairages led ont été mis en place et le passage pour la fibre optique anticipée.

Cette modification entraine une plus-value de 8.263,35 € HT.

En conséquence le marché de travaux de l'entreprise ENGIE INEO se trouve porté de 7.320,03 € HT à 15.583,38 € HT.

Lot 6 - PLOMBERIE CHAUFFAGE – Entreprise POLLE

Des travaux modificatifs sont apparus lors du démontage. Le réseau étant totalement obsolète, il convenait de reprendre celui-ci.

Cette modification entraine une plus-value de 3.596,32 € HT.

En conséquence le marché de travaux de l'entreprise SARL POLLE se trouve porté de 7.904,55 € HT à 11.500,87 € HT.

Lot 7 - PEINTURE – Entreprise BEAUVAISIS DECOR

L'actuelle bibliothèque est transformée en salle de motricité.

Cette modification entraine une plus-value de 1.360,00 € HT.

En conséquence le marché de travaux de l'entreprise BEAUVAISIS DECOR se trouve porté de 2.651,50 € HT à 4.011,50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la passation des avenants comme indiqué dans le rapport à la commission d'appel d'offres pour les lots 2, 3, 5, 6, et 7
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la passation des avenants cités ci-dessus.

2. Démission d'un membre du conseil municipal

Madame Claude TREVIN a donné sa démission du conseil municipal pour raison personnelle, démission acceptée par Monsieur le maire.

Suite à la démission de Madame TREVIN Claude, il est nécessaire de renommer un délégué au sein du SIVOSAS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Abbecourt Saint-Sulpice).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Nomme déléguée titulaire Madame GOSSART Brigitte (actuellement suppléante)

Nomme délégué suppléant Monsieur LE GAL Michel.

Il est également nécessaire de renommer un délégué au sein du CCAS.

Le conseil municipal, à l'unanimité nomme Madame Mireille EVAIN.

3. SE60 : modification statutaire.

Monsieur le Maire informe d'une délibération du Syndicat d'Energie de l'Oise en date du 27 juin relative à une modification statutaire lui permettant d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans les démarches énergétiques et environnementales.

Grâce à cette modification statutaire, les communes membres du SE60 pourraient, si elles le souhaitent, profiter de l'expertise du syndicat en matière énergétique suivant deux modalités distinctes :

- soit dans le cadre d'une compétence optionnelle à laquelle elles adhéreraient,
- soit dans le cadre de conventions spécifiques (mise à disposition de services,...) auxquelles elles pourraient souscrire.

Cette deuxième possibilité serait également ouverte à des collectivités non-adhérentes (communautés de communes par exemple).

Le projet de modification statutaire porte aussi sur :

- la composition des Secteurs Locaux d'Energie suite à la création de deux « communes nouvelles » sur le territoire du Syndicat.
- la mise à jour de l'annexe relative aux compétences transférées par les communes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : adopte les modifications statutaires du SE60 annexées à la présente délibération :

- modifiant l'article 4 des statuts relatif aux compétences optionnelles
- modifiant l'article 5 des statuts relatif aux activités complémentaires et à la mise en commun de moyens
- modifiant les annexes relatives aux adhérents au SE60 et aux Secteurs Locaux d'Energie
- modifiant l'annexe relative aux compétences transférées par les adhérents

7. Questions diverses.

Madame Lucille MOLO a sollicité la création d'une autorisation de stationnement d'un taxi sur la commune. Le maire avec l'accord de tous les membres du conseil municipal décide de lui accorder cette autorisation.

L'agence Sylvain Joyeux va procéder à la réfection d'une partie de la cour de l'école, détériorée par les racines d'arbres, pour un montant de 2582.55 € HT. Travaux approuvés par l'ensemble du conseil municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De transférer 200 € du 60633 vers le 023 (fonctionnement)
- D'inscrire 200€ au 021 et au 21578 (investissement)

La séance est close à 20h30

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

EVAIN Mireille

Jean Jacques ANTHEAUME.